



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230207-2023_02_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, DESTRUEL Benjamin.

Absents : FREVILLE Franck, HAUTION Jean-Michel,

Procurations : de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. HAUTION à M. ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de procurations : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT Mme Anne VEZY est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_02_03 : Accord pour l'achat à Mme GAZAGNE Martine d'une parcelle de bois à l'€ symbolique

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

M. le Maire indique que Mme GAZAGNE Martine est propriétaire d'une parcelle de bois cadastrée AE166 d'une contenance de 14885 m². Elle souhaite la céder à la commune pour l'€ symbolique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2241-1 et L1311-13

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1 relatif à l'acquisition amiable

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant la proposition de Mme GAZAGNE Martine de céder à la commune la parcelle AE 166

Considérant que l'achat de cette parcelle permet de constituer une réserve foncière pour la commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix pour)

Décide

- **De procéder** à l'achat de la parcelle AE 166 pour la somme de 1 €
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.
Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bagard, Gard. The stamp contains the text 'MAIRIE de BAGARD' at the top and 'Gard' at the bottom. A blue ink signature, which appears to be 'Thierry BAZALGETTE', is written across the stamp.